



CAUE 77 - la Petite Loiterie

A

Akène : fruit sec ne s'ouvrant pas naturellement.

Alène : feuille qui se termine insensiblement en pointe, comme une alêne. Synonyme de subulé.

Amendement : substance utilisée pour améliorer la composition physique, chimique ou biologique du sol. Un amendement permet de corriger le pH, d'améliorer la structure du sol ou à reconstituer les réserves du sol en matière organique.

Il peut être de nature minérale ou organique.

Arbrisseau : végétal ligneux, à tige naturellement ramifiée dès la base, donc dépourvu de tronc, et de taille peu élevée. Voir Arbuste et Sous-arbrisseau.

Arille : enveloppe charnue qui entoure certaines graines.

Assise génératrice : couche particulière de cellules ayant pour vocation d'engendrer des tissus secondaires au sein des organes. C'est l'assise génératrice interne, appelée cambium ou assise cambiale, qui produit du bois à l'intérieur et du liber à l'extérieur, et qui est responsable de la production du cal cicatriciel. Voir aussi Cal cicatriciel.

Aubier : Ensemble des couches périphériques vivantes du bois d'un arbre, assurant en particulier le transport de la sève brute.

Axillaire : placé à l'aisselle d'une feuille ou d'un autre organe (rameau...).

B

Baliveau : c'est la définition horticole de ce terme qui est utilisée dans le présent ouvrage, à savoir : plant obtenu par semis ou multiplication végétative, cultivé à distance et ayant au minimum deux années d'âge en pépinière. Le baliveau présente une tige généralement munie de branches latérales et d'une flèche verticale, et mesure entre 1m75 et 3m de haut.

Attention, en sylviculture, un baliveau est un arbre se développant au sein d'un taillis, issus de graine, drageon ou rejet de souche, présentant un tronc droit, élagué ou élagable sur 6 à 8 mètres de haut, et un houppier bien équilibré. Il est considéré comme arbre d'avenir, et favorisé par la sylviculture pour produire du bois d'œuvre de qualité.

Bande stomatique : bandelette blanchâtre généralement située à la face inférieure des feuilles des conifères, portant de nombreux stomates (cellules spécialisées chargées de réguler la transpiration et les échanges gazeux).

Basitonie : aptitude d'une plante à développer fortement chaque année un ou plusieurs bourgeons à la base de ses pousses ou de sa souche.

Bipenné : dont la ramification est deux fois pennée. (voir penné)

Blet : dont la chair, à maturité ou ayant subi le gel, s'est ramollie.

Bourgeon sub-opposé : bourgeons attachés presque au même point, par paire, de part et d'autre d'un rameau. Les bourgeons opposés sont eux bien en face l'un de l'autre.

Bouture : fragment de végétal susceptible de régénérer les organes qui lui manquent et de reconstituer une plante entière. Les boutures permettent ainsi de multiplier certains végétaux.

Bractée : feuille ou écaille, colorée ou non, à la base d'une fleur ou d'une inflorescence.

Branche charpentière : partie de l'arbre équivalente au tronc dans ses dimensions (diamètre et longueur) et sa durée de vie. Les branches charpentières sont aussi appelées branches maîtresses.

C

Caduc : dont la durée de vie est inférieure à un an, et tombant spontanément à maturité.

Calcaire actif : calcaire à l'état de particules très fines facilement dissoutes. Il peut être à l'origine des chloroses. (Il forme des bulles sous l'action de l'acide)

Calcicole : appréciant les sols riches en calcium.

Calcifuge : ne tolérant pas le calcaire actif.

Calice : enveloppe externe, formée par les sépales qui protègent la fleur.

Campanulée : se dit d'une fleur en forme de cloche.

Cannelé : qui présente des cannelures. (Tronc des vieux charmes par exemple)

Cannelure : sillons longitudinaux marqués sur le tronc et les branches.

Cépée : ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre coupé accidentellement ou volontairement. Arbre à plusieurs troncs issus d'un recépage.

Chaton : inflorescence serrée de fleurs sessiles en épi souple. (Noisetier par exemple)

Chevelu racinaire : ensemble des racines les plus fines.

Chicot : moignon de rameau ou de branche, généralement desséché et nécrosé, résultant d'une cassure ou d'une coupe mal réalisée.

Chignon racinaire : enchevêtrement de racines à tendance spiralée suite à une perturbation de leur direction normale de croissance (souvent une culture inappropriée en godet ou conteneur).

Cicatrice pétiolaire : cicatrice laissée sur le rameau après la chute de la feuille. (Bien visible sur les marronniers par exemple)

Clone : ensemble d'individus génétiquement identiques provenant de la multiplication végétative d'un seul individu original.

Collet : liaison ou limite entre la tige et les racines, située en principe au niveau du sol (sauf en cas de plantation trop profonde).

Compactage : tassement du sol diminuant l'activité biologique et pouvant provoquer l’asphyxie du système racinaire.

Compartmentation : mise en place par l’arbre de barrières physico-chimiques permettant de réduire le développement spatial des agents pathogènes. Ces barrières sont situées au niveau des vaisseaux, des cernes annuels, des rayons ligneux et du bois formé après une blessure.

Cône : fruit composé des conifères, formé d'un axe et de nombreuses écailles. (pomme de pin par exemple)

Conteneur : récipient, généralement en plastique, dans lequel est cultivé la plante.

Corymbe : inflorescence dans laquelle les pédicelles de longueurs inégales présentent les fleurs dans un même plan, à la différence des ombelles, plates elles aussi, mais dont les pédicelles sont tous de la même longueur et fixés au même niveau.

Couronne : ensemble des tiges portant le feuillage. Ce terme Equivaut à « houppier vivant ». Voir Houppier.

Couronné : se dit d’un arbre dont le tronc se divise à une certaine hauteur en plusieurs branches charpentières plus ou moins équivalentes. Par exemple, les arbres en gobelet sont couronnés.

Cultivar : abréviation de "cultivated variety". Désigne les formes obtenues par la sélection horticole et conservées par la culture, (incluant de simples mutations somatiques propagées par bouturage) par opposition aux véritables variétés botaniques que l’on rencontre dans la nature et qui s’y maintiennent spontanément.

Cyme : inflorescence avec un axe principal, ne portant qu'une fleur en extrémité, s'épanouissant du sommet à la base.

Débourrement : période qui débute par le gonflement des bourgeons et qui s’achève à l’étalement complet des premières feuilles.
Decarbonatation : disparition des carbonates par dissolution.
Desquamation : décollement de l’écorce par plaques. (Platane par exemple)
Drageon: tige feuillée se développant sur une racine.
Drageonner : émission de drageons par une plante.

Echaudure : nécrose des tissus corticaux des troncs et des branches, souvent orientée à l’ouest et au sud
Ecorce incluse: écorce située entre de deux axes formant entre eux un angle très aigu, et insérée dans les tissus du bois, au lieu d’être localisée à l’extérieur. L’écorce incluse empêche l’entrelacement des tissus ligneux des deux axes (tronc et branche latérale, troncs codominant...), et diminue localement la résistance mécanique. Habituelle chez certaines essences (Tilleul argenté, Robinier faux acacia...), elle survient fréquemment au niveau de fourches accidentelles.

Elagage : pour un sylviculteur, correspond à la coupe des branches basses (vivantes ou mortes) d’un arbre de façon à améliorer la qualité du bois qu’il fournit. Le même terme élagage est abusivement utilisé en arboriculture ornementale pour parler de la taille de façon générale, toutes opérations confondues.

Voir aussi Remontée de couronne.

Espèce : au sens biologique, ensemble de populations effectivement ou potentiellement interfécondes dans les conditions naturelles, et sexuellement isolées des autres groupes similaires.

Au sens systématique, ensemble d’individus séparés des autres groupes similaires par des discontinuités incontestables, sur la base de caractéristiques morphologiques, cellulaires, etc.

Espèce type : dans le langage horticole courant, désigne l'espèce elle-même par opposition à ses variétés ou cultivars.

Essence : ce terme est utilisé en substitution de "espèce", quand il n’y a pas référence à ce rang précis dans la classification. Dans cet ouvrage, le mot essence est général et inclut aussi bien les espèces que les variétés ou cultivars.

Essence pionnière : essence colonisant naturellement et avant les autres espèces les terrains nus ou les espaces laissés à l’abandon. (Bouleau par exemple)

Essoucher : éliminer une souche. Le terme dessoucher est aussi utilisé.

Etêtage : coupe d’un arbre au niveau de son tronc, sous le houppier.

Fastigié : à ramifications dressées et appliquées les unes contre les autres, de manière à former une pyramide étroite. Ex. Peuplier d’Italie.

Feuille composée : feuille divisées en plusieurs folioles indépendantes.

Fléchage : flécher un arbre consiste à sélectionner un axe existant et à lui assurer une prédominance sur le reste du houppier.

Flèche : partie terminale de la tige principale d’un arbre, qui assure sa continuité

Floribondité : qualité d’une plante qui produit beaucoup de fleurs.

Foliaison : épanouissement des feuilles

Foliole : chacune des divisions qui forment la feuille composée. Il n'y a pas de bourgeon à la base d'une foliole, ce qui permet de la distinguer d'une feuille qui en a toujours un.

Foliolule : division secondaire d'une feuille doublement composée (cas de la feuille bipennée du févier d'Amérique).

Forme d’un arbre : terme désignant la physionomie d’ensemble de la partie aérienne d’un arbre, il qualifie l’enveloppe générale de la structure sans s’intéresser plus avant à la structure des axes constitutifs. Il existe une forme particulière à chaque essence (pin sylvestre, merisier...), et au sein de celle-ci, chaque individu possède une forme propre en équilibre avec le milieu (forêt, prairie, haie, parc, ville...).

Forme architecturée : forme artificielle obtenue et maintenue par des tailles répétées, généralement régulières, et prédéterminées (position des coupes définies à l’avance).

Forme libre : forme s’exprimant en l’absence de toute taille. Au sein d’une même essence, une forme libre varie spontanément avec le milieu où elle se développe : arbre élancé en forêt, arbre étalé dans une prairie, arbre "en étendard" en bord de mer...

Gel précoce : premiers gels, en fin d’été ou début d'automne, pouvant altérer les végétaux non encore lignifiés.
Gel tardif : gels au printemps, pouvant altérer les jeunes pousses et les floraisons précoces.
Globuleux : en forme de globe, de boule.
Glomérule axillaire : inflorescence dense et globuleuse formée de fleurs sessiles rapprochées, située à l'aisselle d'une feuille ou d'un rameau.
Gobelet : forme donnée à un arbre qui consiste à supprimer l’axe central et à disposer la ramure selon une forme en entonnoir.
Greffe de pied : greffe effectuée au niveau du collet ou juste au-dessus. Aussi appelée greffe au collet.
Greffe de tête : greffe effectuée à hauteur, sur un tronc déjà formé.

Habillage : taille de l’extrémité des racines nécrosées ou abîmées avant la plantation.
Héliotropisme : mouvement diurne d'une partie de la plante (fleur, feuille, tige) en réponse au changement de direction du soleil. Par extension, propriété des végétaux à se diriger vers la lumière.

Houppier : ensemble des ramifications d’un arbre (branches et rameaux) portées par le tronc. On peut distinguer le houppier vivant (= couronne), du houppier mort (partie inférieure du houppier ne comprenant que des branches basses mortes).

Indigène : espèce se développent spontanément dans un lieu donné. Ce terme est généralement utilisé pour désigner les plantes spontanées dans une région ou un pays, par opposition aux plantes exotiques introduites par l'homme sur cette même aire.

Jauge : place aménagée sur ou dans le sol pour y conserver provisoirement les plants avant la plantation. Elle est généralement composée de sable ou de matières organiques (terreau, tourbe...).

Jeune plant : végétal au tout début de son développement. Il est issu de multiplication sexuée (semis) ou végétative (marcottage, bouturage, greffage ou multiplication in vitro). Les jeunes plants ont 1 à 2 ans en général, rarement 3 ans. Ils sont soit plantés directement dans le cadre d’aménagements paysagers, de plantations forestières ou fruitières, soit transplantés pour être cultivés en pépinière d’élevage.

Lancéolé : en forme de fer de lance, se rétrécissant aux deux extrémités.
Lenticelle : voie d’aération dans le liège, ayant l’aspect d’une petite tache poreuse à la surface des rameaux, parfois encore visible sur l’écorce des branches et des troncs des arbres.
Lignification : modification des membranes de certaines cellules par association de la lignine à la cellulose. La lignification assure la rigidité des tissus concernés.
Lignivore : qui mange (insecte ou autre animal) ou dégrade (champignon par exemple) le bois.
Limbe : partie principale, large et aplatie, de la feuille.

Manne : exsudation sucrée (observable sur le frêne à fleur par exemple). La manne était la nourriture des Hébreux dans le désert, d’après l’Ancien Testament.

Marcessant : feuille (ou fleur, fruit) flétrissant sur le rameau en automne, ne s’en détachant qu’à l’arrivée des nouvelles feuilles au printemps suivant (visible sur le jeune charme par exemple).

Marcotte : branche qui au contact du sol prend racine. La marcotte peut être séparée de la plante mère et plantée ailleurs.

Marotte (ou tête de saule ou tête de chat) : excroissance formée par l’accumulation de bourrelets de cicatrisation issus de la taille répétée de rameaux au même endroit.

Marquise : forme d’un alignement d’arbres situé le long d’une voie et taillé de façon à ce que la verdure constitue un demi berceau au dessus de la voie ainsi dégagée et protégée des intempéries.

Mellifère : plante dont le nectar est récolte par les abeilles pour produire du miel.

Mono-spécifique : une seule espèce implantée sur un site donné.

Motte : Portion de terre qui reste autour des racines des plantes, quand on les arrache.

Mulch : couche de matériau disposée sur le sol pour le protéger et/ou pour en améliorer les qualités agronomiques. Paillis est un synonyme.

Multicaule : qui a de plusieurs tiges.

Mycorhize : association symbiotique entre le mycélium d’un champignon et le chevelu racinaire d’une plante généralement chlorophyllienne.

Q

Oblong : nettement plus long que large avec des extrémités arrondies.

Oboval : en forme d'oeuf, la partie la plus large étant en haut.

Ombelle : inflorescence dans laquelle les pédicelles de même longueur et fixés au même niveau, présentent les fleurs dans un même plan, à la différence des corymbes, plates elles aussi, mais dont les pédicelles sont de longueurs inégales voir corymbe.

Ovoïde : qui a la forme d’un oeuf.

P

Paillage : action de mettre en oeuvre un paillis.

Paillis : Matière utilisée pour réaliser un paillage.

Palissage : en arboriculture fruitière, opération qui consiste à fixer, sur un mur ou tout autre appui, les branches d’une plante pour faire prendre à l’ensemble une forme déterminée et le préserver des ruptures qui pourraient se produire par le poids du feuillage et des fruits. En pépinière, le palissage consiste à fixer tout le long d’un tuteur en bambou le jeune tronc d’un arbre en formation pour obtenir une bonne rectitude, ou bien à attacher les branches sur une ossature pour leur donner une certaine orientation.

Palmatilobée : se dit d'une feuille découpée en segments divergents (lobes), ressemblant à une main ouverte, les divisions n'atteignant pas le milieu du limbe.

Palmette : forme donnée à un arbre dont les branches sont dressées sur un seul plan. Il existe plusieurs formes de palmettes fruitières: U simple, U double, verrier (2 U l’un dans l’autre), oblique…

Panicule : grande inflorescence indéfinie dont les pédoncules sont plus longs à la base qu'au sommet, lui donnant une forme pyramidale.

Pennée : se dit d'une feuille dont les folioles sont disposées de part et d’autre de l'axe principal.

Pédicelle : dans une inflorescence, petit axe portant une fleur à son sommet

Pépinière : lieu de multiplication et d’élevage des végétaux destinés à être utilisés dans un autre lieu. On distingue les pépinières en fonction de l’âge des plantes (pépinière de multiplication, d’élevage, de production de gros sujets) et en fonction de l’utilisation des végétaux (pépinière forestière, d’ornement, fruitière).

Pétiole : partie fine de la feuille, plus ou moins longue, unissant le limbe au rameau

Ph : potentiel hydrogène. Indice permettant de mesurer l’acidité du sol. Le sol est acide si son pH est inférieur à 7, neutre s’il est égal à 7, alcalin s’il est supérieur à 7.

Piriforme : en forme de poire

Pivot : racine principale s’enfonçant verticalement dans le sol. (Pivot du noyer par exemple).

Plançon : jeune tige parfois de grandes dimensions utilisée comme bouture. (Pour le peuplier par exemple)

Plateau : forme donnée à un arbre taillé de façon à ce que le houppier soit totalement étalé, le tronc ne se prolongeant pas au-dessus d’un étage unique de charpentières.

Plombage : apport d'eau destiné à tasser la terre et à apporter des particules terreuses fines autour des racines ou de la motte d'un végétal venant d'être planté.

Polycyclique : se dit de tiges dont la croissance, au cours d’une saison de végétation, est susceptible de s’effectuer en plusieurs périodes successives, séparées par des ralentissements ou des arrêts. Par extension espèce polycyclique.

Polymorphe : qui peut se présenter sous des formes différentes (feuilles du mûrier par exemple).

Porte-greffe : partie enracinée d’un végétal sur laquelle est greffée ou doit être greffée une autre variété, ornementale ou fruitière, qui constituera la partie aérienne.

Pralin : mélange initialement à base d’eau, de terre et de bouse de vache, utilisé pour le pralinage. Il existe maintenant des pralins d'autres types, par exemple à base d'algue.

Pralinage : opération qui consiste, lors de la plantation, à tremper le système racinaire dans du pralin qui forme une gangue fertile autour des racines, propice au démarrage de la plante au printemps. Le pralinage évite aussi le dessèchement des racines pendant les instants qui précèdent la plantation.

Pruine : fine pellicule cireuse et légèrement poudreuse à la surface de certaines parties de quelques plantes (sur certains rameux jeunes ou sur les prunes par exemple).

Pubescent : couvert de poils fins, courts et peu serrés.

Quintilobée : se dit d'une feuille présentant cinq lobes.

R

Racine pivotante : voir pivot.

Racine traçante : racine s’étendant à l’horizontale dans le sol.

Rameau : souvent, le terme rameau est utilisé dans un sens plus général, pour désigner une tige peu épaisse, sans tenir compte de son ordre de ramification.

Ramification : processus d’allongement d'une tige latérale sur une tige principale.

Par abus, ce terme désigne une tige issue du processus de ramification.

Rapprochement : taille qui consiste à couper une grosse branche à peu de distance de sa base.

Ravalement : taille consistant à sectionner une branche de grosse section à son point d’insertion sur le tronc. Terme également utilisé pour désigner une taille de suppression de toutes les branches.

Recépage : coupe de la tige unique ou de toutes les tiges d'une plante au-dessus du collet pour provoquer le développement de rejets.

Rejet : tige à développement retardé apparaissant à proximité d’une coupe ou d’une cassure. Un rejet est un réitérât.

Rejet de souche : nouvelle tige apparaissant au niveau de la souche, spontanément ou suite à un abattage.

Remontant : qui fleurit à nouveau après la période de floraison normale.

Remontée de couronne : suppression des branches les plus basses du houppier temporaire.

Réserve : sucres stockés sous forme d’amidon dans l’aubier.

Résineux : arbres qui produisent de la résine. Nom donné par extension aux conifères en général.

Rhizobium : bactéries aérobies vivant en symbiose dans les nodules des racines des légumineuses (Fabacées) et assurant la fixation de l’azote.

Rideau : forme donnée à un arbre (ou un alignement d'arbres) dont le houppier présente une faible épaisseur suite à des tailles fréquentes. Il constitue un mur de verdure.

S

Samare : akène (fruit sec ne s’ouvrant pas spontanément) dont le péricarpe s’allonge en aile membraneuse, facilitant ainsi la dissémination de la graine (chez l’érable et le frêne par exemple).

Sépale : chaque pièce du calice d’une fleur.

Sol acide : substrat dont le Ph est inférieur à 7.

Sol basique : substrat dont le Ph est supérieur à 7 (alcalin).

Sol décarbonaté : substrat dont les carbonates ont été dissous.

Sol frais : substrat conservant une certaine humidité (même en période estivale si ce terme est utilisé pour désigner les qualités d'un sol que l'on veut planter), mais sans excès.

Sol humique : sol contenant de l’humus (de la matière organique décomposée).

Sol hydromorphe : sol gorgé d’eau de façon temporaire ou permanente.

Sol neutre : substrat dont le Ph est égal à 7.

Stipe : tige ligneuse des palmiers qui ressemble à un tronc sans en avoir la structure ni la capacité de croissance en épaisseur.

Stipule : organes foliacés ou épineux insérés de chaque côté de la base du pétiole d’une feuille.

Stolon : tige rampante émettant de loin en loin des racines et des tiges aériennes.

Subspontané : végétal se développant spontanément sur un site mais étranger à la flore indigène locale.

Substrat : support de culture (pour une culture hors-sol ou pour reconstituer un sol artificiel).

T

Taille : terme générique désignant toute coupe d’une partie d’un végétal. Sous ce terme sont regroupées des interventions à la fois variées et précises.

Tensiométrie : technique qui indique la valeur de tension ou de succion des racines dans le sol. La tensiométrie permet de connaître les besoins en eau du végétal et ainsi d'adapter finement les apports d'eau.

Têtard : arbre dont on a coupé la tige à une certaine hauteur (variable entre 1 et 5 mètres ou plus) pour produire au sommet du tronc des rejets facilement accessibles. On a par ce moyen un véritable taillis aérien que l’on coupe ensuite périodiquement. Le terme de trogne est aussi utilisé pour cette forme.

Tête de chat (ou tête de saule ou marotte) : excroissance formée par l’accumulation de bourrelets de cicatrisation issus de la taille répétée de rameaux au même endroit.

Thermophile : qui aime la chaleur.

Tige : utilisé dans un sens botanique général, ce terme désigne un axe qui porte des pièces foliaires (feuilles, écailles), un méristème terminal et les méristèmes latéraux. La tige peut aussi être ramifiée, et selon les cas, ce terme fait référence au tronc, à la branche, au rameau… Utilisé dans un sens horticole, ce terme désigne soit le tronc de l'arbre, soit l'arbre lui-même (arbre formé avec un tronc unique par opposition à un arbre en cépée).

